

PREAMBULE

La Communauté de communes Fercher-Pays Florentais est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a pris la compétence eau et assainissement à partir du 1^{er} janvier 2004 pour les communes de Lunery, Villeneuve sur Cher et Primelles. Au 1^{er} janvier 2005 la communauté de communes a repris les compétences eau et assainissement pour les communes de Saint Florent sur cher, Civray, Plou et Saint Caprais.

Les budgets du service de l'eau et de l'assainissement sont des budgets annexes au budget général de la communauté de communes Fercher-Pays florentais. Le service public de l'assainissement collectif est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial et à ce titre doit fonctionner sans subvention d'équilibre du budget général de la communauté de communes.

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :
« le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la cloture de l'exercice concerné »

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 fixe un ensemble d'indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport. Le présent rapport d'activités prend en compte ces différents indicateurs.

Concernant le service des eaux, l'année 2008 a été marquée par la prise d'exploitation du service de l'eau sur la commune de Saint Caprais qui était jusqu'alors assurée par un opérateur privé.

Le rapport d'activité 2008 rend compte de la qualité du service délivré dans les six communes gérées en régies (St Florent sur cher, Villeneuve sur Cher, Plou, Civray, Lunery, Saint Caprais). Pour la commune de Primelles (dont le contrat d'affermage se termine le 31 décembre 2013), le service de l'eau n'exerce qu'une mission de contrôle de l'exploitation ; le rapport annuel est rédigé par la société fermière.

I. la Communauté de communes Fercher-Pays florentais.

a) Situation géographique

La Communauté de Communes FERCHER-Pays Florentais regroupe 7 communes au sud ouest de Bourges. La communauté de Communes possède la compétence eau pour ces 7 communes (à noter toutefois que la commune de Primelles est en contrat d'affermage jusqu'en 2013).



Figure 1 : Périmètre de la communauté de communes

b) Population desservie

La population de la communauté de communes est d'environ 11161 habitants, toutefois seulement 2 communes bénéficient actuellement d'un réseau d'assainissement collectif : Lunery et Saint Florent sur Cher. Les réseaux de ces 2 communes sont des réseaux séparatifs, c'est-à-dire qu'ils servent à acheminer uniquement des eaux usées.

COMMUNES	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnements
Civray	1010	
Lunery	1477	620
Plou	436	
Saint Caprais	592	
Saint Florent sur Cher	7167	2468
Villeneuve sur Cher	479	
TOTAL des communes disposant d'un assainissement collectif	8644	3088

c) Le réseau de collecte des eaux usées.

Les deux communes desservies par l'assainissement collectif sont composés de différents éléments :

Lunery : 10.7 km de réseau de collecte

8 postes de relèvement

2 stations d'épuration

St Florent sur Cher : 50 km de réseau de collecte

9 postes de relèvement

1 station d'épuration.

d) Les stations d'épurations.

La station de Lunery-Chanteloup est une station de type boues activées en aération prolongée de 750 Equivalents-Habitants. Suite à des mauvais résultats sur les rejets de cette station, une étude à été menée en 2008 par le bureau d'études Guigues Environnement. Les conclusions de cette étude précisent que les mauvais résultats de la station sont en fait liés à des problèmes sur le réseau de collecte. La production de boues pour l'année 2008 est de 320 m³ soit environ 10 tonnes de matières sèches. Ces boues sont ensuite utilisées en revalorisation agricole par épandage.

La station d'épuration de Rosières est une station de type boues activées en aération prolongée de 2100 Equivalents-Habitants. Les rejets de cette station sont tout à fait corrects et n'engendrent aucun commentaire de la part des services du conseil général (SATESE). La production de boues pour l'année 2008 est de 664 m³ soit environ 20.6 tonnes de matières sèches. Ces boues sont ensuite utilisées en revalorisation agricole par épandage.

La station d'épuration de Saint Florent sur Cher est une station de type boues activées en aération prolongée de 10000 Equivalents-Habitants. Les rejets de cette station sont également tout à fait corrects. La production de boues pour l'année 2008 est de 3372 m³ soit environ 120 tonnes de matières sèches. Ces boues sont ensuite utilisées en revalorisation agricole par épandage.

II. Le service assainissement

a) Présentation

Le service d'eau et d'assainissement de la communauté de communes Fercher-Pays Florentais est composé de 6 agents : -2 plombiers.

-3 agents polyvalents.

-1 responsable de service.

Outre les interventions ponctuelles chez les abonnés et sur les réseaux (détaillées au paragraphe b), les agents assurent quotidiennement pour la partie service assainissement le suivi et l'entretien des stations d'épuration, le suivi et le nettoyage des postes de relèvements...

Quatre agents ont assuré en 2008 le service d'astreinte à tour de rôle, permettant ainsi d'assurer la continuité du service public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

b) Interventions ponctuelles

Dans le cadre du service assainissement, les agents effectue des interventions ponctuelles à la demande des abonnés. On distinguera principalement 3 catégories :

-débouchage des branchements

-vérification des branchements

-Réalisation de branchement neuf

Le diagramme ci-dessous représente la répartition des ces interventions.

d) Indicateurs financiers

RECETTES	
Vente d'eau	443 931€
Autres prestations auprès des abonnés	2 237€
MONTANTS FINANCIERS	
Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice	
Montant des subventions	
ETAT DE LA DETTE	
Etat de la dette au 31 décembre	967 385.85
Remboursement de la dette durant l'exercice	109 352.22
Dont en capital	67 156.74
Dont en intérêts	42 195.48
AMORTISSEMENT	
Amortissement matériel	123 942.92
Amortissement des subventions	338.98

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ANNEE 2008